

TARIF DE NOS PRESTATIONS

Tarif en vigueur au 01 mars 2026

01 70 611 960

bonjour@appetits-associes.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

	Nos prix TTC (& HT)	Coût après réduction ou crédit d'impôts TTC*
Le menu déjeuner ou dîner _____ <i>Repas complet composé d'une entrée, de son plat et sa garniture, un fromage et un dessert.</i>	19,80 € (18,24 €)	12,99 €
La formule déjeuner et collation légère pour le soir _____ <i>Formule basée sur un repas complet et d'une collation (3 éléments parmi les potage, entrée, fromage et dessert).</i>	24,60 € (22,70 €)	16,67 €
Le duo déjeuner et dîner complet _____ <i>Formule de 2 repas complets pour le midi et le soir.</i>	34,30 € (31,66 €)	23,33 €
Le plat garni _____ <i>Le plat et sa garniture.</i>	15,30 € (14,05€)	9,46 €
Une entrée ou un fromage ou un dessert ou un potage supplémentaire _____	2,90 € (2,64€)	1,88 €
La boulangerie traditionnelle _____ <i>Baguette tradition ou boule tranchée tradition 300g (normal ou sans sel)</i>	2,80 € (2,55 €)	1,82 €
Un petit pain ou une bouteille d'eau _____ <i>Petit pain environ 50g (normal ou sans sel)</i>	0,70 € (0,64 €)	0,45 €
Le menu BISTROT DE A&A _____ <i>Un repas copieux et très savoureux composé d'une entrée, de son plat et sa garniture et un dessert</i>	23,90 € (22,06€)	16,26 €
Frais de relivraison en cas d'absence _____	9,00€ (8,18€)	4,50€

Ces prix sont applicables quel que soit le type de menus (Traditionnel ou régime), excepté pour le menu Bistrot de A&A. Conformément à nos CGV en vigueur, ils incluent les frais de livraison et de service à domicile.

Nous remettons gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui nous proposons une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui nous en fait la demande.

* - Les sommes engagées pour le service de livraison de repas peuvent être déductibles des impôts (sous la forme d'un crédit d'impôts) à hauteur de 50 % des sommes acquittées dans les conditions et limites prévues à l'article 199 sexdecies du code général des impôts. Seule la partie livraison est éligible à cet avantage fiscal.

- Les activités de transport et de livraison effectuées hors du domicile, mais à partir de ou vers celui-ci, ne peuvent être exercées qu'à condition d'être comprises dans une offre globale de services incluant une activité exercée au domicile. L'avantage fiscal s'applique à ces prestations, réalisées à l'extérieur du domicile, dès lors qu'elles sont comprises dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile.

